Envoyé en préfecture le 21/10/2022
Reçu en préfecture le 21/10/2022
Publié le 21 OCT. 2022
ID : 074-200011773-20221020-CC_2022_0113-DE

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE
***
ARRONDISSEMENT DE ST JULIEN-EN-GENEVOIS
***

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ANNEMASSE – LES VOIRONS – AGGLOMERATION

SIEGE : 11, AVENUE EMILE ZOLA – 74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

OBJET :

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2022 - BUDGET PRINCIPAL

N° CC_2022_0113

Séance du : mercredi 19 octobre 2022

Convocation du : 12 octobre 2022

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 56

Président de séance : Gabriel DOUBLET

Secrétaire de séance : Nadège ANCHISI

Membres présents :
Guillaume MATHELIER, Laurent GILET, Bertilla LE GOC, Christian DUPESSEY, Christian AEBISCHER, Michel BOUCHER, Robert BURGNIARD, Dominique LACHENAL, Nicolas LEBEAU-GUILLOT, Louiza LOUNIS, Pascale MAYCA, Amine MEHDI, Yves CHEMINAL, Marie-Claire TEPPE-ROGUET, Marion BARGES-DELATTRE, Paulette CLERC, Anny MARTIN, Jean-Michel VOUILLOT, Nadège ANCHISI, Antoine BLOUIN, Denis MAIRE, Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI, Gabriel DOUBLET, Yannick CHARVET, Patrick ANTOINE, Jean-Pierre BELMAS, Véronique FENEUL, Pascale PELLIER, Nadine JACQUIER, Daniel DE CHIARA, Alain LETESSIER, Sophie VILLARI

Représentés :
Ines AYEB par Dominique LACHENAL, Maryline BOUCHÉ par Michel BOUCHER, Géraldine VALETTE-GURRIERI par Pascale MAYCA, Chadia LIMAM par Amine MEHDI, Mylène SAILLET RAPHOZ par Nicolas LEBEAU-GUILLOT, Pascal SAUGE par Louiza LOUNIS, Bernard BOCCARD par Marion BARGES-DELATTRE, Claude ANTHONIOZ par Paulette CLERC, Jean-Paul BOSLAND par Antoine BLOUIN, Odette MAITRE par Nadège ANCHISI, Jean-Luc SOULAT par Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI, Danielle COTTET par Danielle COTTET, Michel COLLOT par Jean-Pierre BELMAS, Marie-Jeanne MILLERET par Nadine JACQUIER

Excusés :
François LIERMIER, Kévin CHALEIL-DOS-RAMOS, Djamel DJADEL, Matthieu LOISEAU, Nabil LOUAAR, Joanny DEGUIN, Anne FAVRELLE, Stéphane PASSAQUAY, Isabelle VINCENT, Maurice LAPERROUSAZ

***

Monsieur le Président d'Annemasse-Agglo expose au Conseil Communautaire le projet de budget supplémentaire 2022 du budget Principal.

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré :
A l'unanimité,
DECIDE :

D'APPROUVER le budget supplémentaire 2022 du budget Principal équilibré à :

Section de fonctionnement	7 715 543,67 €
Section d'investissement	10 386 094,24 €

Envoyé en préfecture le 21/10/2022
Reçu en préfecture le 21/10/2022
Publié le
ID : 074-200011773-20221020-CC_2022_0113-DE

Le Secrétaire de séance

Pour le président et par délégation,

Signé par : Alain FARINE
Date : 20/10/2022
Qualité : Agglo - DGS

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président d'Annemasse Agglo dans le délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa notification.Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la notification de la délibération ou de sa date d'affichage, ou à compter de la réponse d'Annemasse Agglo, si un recours gracieux a été préalablement déposé.